

La prise en compte des espèces protégées dans le bâti : où en est-on pour les chiroptères ?

Présenté par Edouard Ribatto

Un nouveau groupe de travail

Projet :

œuvrer à l'élaboration d'outils (protocoles avant travaux, période d'intervention avec prise en compte des différentes espèces ; proposition de systèmes anti-retour ; type de nichoir préconisés, etc.)

accompagner les gestionnaires à une meilleure prise en compte de la faune protégée.

Finalité : proposer une méthodologie d'intervention (pour l'habitat individuel et collectif) qui pourrait être validée soit en région par le CSRPN, soit idéalement par le CNPN. **La prise en compte de la faune protégée se pose bien entendu dans une approche globale** (tous groupes taxonomiques incluant les mammifères, les oiseaux ou encore les reptiles).

Il est urgent d'identifier collégialement des leviers afin de concilier les actions de lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité, et in fine de sécuriser les projets de rénovation énergétique des bâtiments.

Les constats

2022 : annonce du gouvernement d'une hausse de 15 % des budgets consacrés à la transition énergétique et écologique.

Début 2023, le « Fond vert » propose des financements pour l'accélération de la transition écologique et l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030. L'amélioration de la performance environnementale des bâtiments et la prise en compte des espèces inscrites dans le PNA sont ainsi des actions éligibles, **mais demeurent totalement décorrélées**.

En risquant d'affecter certaines populations de chiroptères, la rénovation énergétique des bâtiments peut s'avérer délétère et contradictoire avec les objectifs de protection en France et en Europe (Directive Habitats, Eurobats).

Les constats

De plus en plus d'espèces de chiroptères, autrefois considérées comme communes, sont aujourd'hui en fort déclin (LR nationale : Nno = vulnérable et Ppi = quasi-menacée)

encore beaucoup de méconnaissance sur le sujet par les différents corps de métier concernés : "Pas vu, pas pris" comme pour l'entretien des arbres en ville ou encore une grande partie des falaises aussi : **la plupart des opérations de rénovation énergétique est réalisée sans investigation naturaliste ni mesures dédiées** - pas conscience de la réglementation.

et pourtant...une demande sociale montante sur la préservation du vivant, nous sommes donc légitimes !

Rappel : La protection des gîtes de chiroptères dans les bâtiments constitue l'action n°5 du PNA.

La stratégie du GT pour faire face à l'enjeu

1 - SENSIBILISATION

Argument de sensibilisation : Le vivant en bâtis se trouve dans le Domus soit chez nous. Il y existe donc un enjeu de préservation, c'est proche de nous, c'est concret (plus que d'autres causes écologiques médiatisées et beaucoup plus lointaines).

→ Sensibiliser, c'est bien, **Agir concrètement, c'est mieux...**

2 - AGIR

un problème à grande échelle > une réponse à grande échelle. Les lois et les réglementations existent : notre rôle et de faire en sorte que ces dernières soient appliquées :

Actions réalisées :

- Synthèse bibliographique (en cours)
- rédaction d'une lettre d'alerte destinée aux différents services et acteurs de la filière rénovation énergétique mais aussi biodiversité (financeurs et instructeurs) sur les carences actuelles dans la prise en compte des espèces protégées dans le cadre du Plan Climat lancé en 2017 et concrétisé via la loi Énergie-climat en 2019 qui inclut l'urgence climatique et écologique dans le code de l'énergie.
- mise en place d'une stratégie (4 réunions déjà réalisées)
- Un protocole type en cours de rédaction inspiré des REX

Systeme de dérogration

Il semble primordial de systematiser les diagnostics espèce protégées

> **quels leviers dans l'urbanisme?**

Exemple d'évolution positive :

La ville de Lyon demande aux porteurs de projet de démolition ou réhabilitation d'adresser un formulaire spécifique à la DREAL lors de la présence de martinets ou d'hirondelles. La métropole de Lyon et la ville de Rillieux-la-Pape (Région AURA) ont signé une convention avec trois bailleurs sociaux pour la prise en compte des enjeux espèces protégées dans le cadre de la ZAC des Alagniers (PNRU).

En PACA, la ville de Toulon inscrit la prise en compte des martinets sur les demandes préalables de travaux. La ville de Nice est en pourparlers pour faire de même depuis peu dans une volonté d'exemplarité.

Dans le Cher, les chauves-souris sont prises en compte depuis 6 ans par un des deux bailleurs du département et depuis cette année par l'ensemble des bailleurs sociaux. Ils sont accompagnés par plusieurs structures qui travaillent en étroite collaboration (Muséum de Bourges, association et BE).

Systeme de derogation

Necessite de :

standardiser les methodes (recueil d'experiences et synthese → en cours). Se doter d'une doctrine sur les diagnostics. Qu'elle soit evolutive en fonction des retours d'experiences.

Il serait bien de recuperer d'autres REX aupres des DREALs

Mettre en avant aupres des porteurs de projets une certaine securite juridique : ce type de travaux est visible par les habitants, si tout est fait dans les regles, pas de risque de se voir stopper un projet en cours (rappel demande social sur le vivant).

Risque que ça bloque cote DREALs (rencontres en cours en region, identification de solutions, remonter de la problematique au nationale, etc.) car si la machine se met en route : pas assez de monde pour instituer les dossiers

Retours d'expériences régionaux

Encore beaucoup d'expérimentation sur les techniques de défavorabilisation, neutralisation/obturation de gîte, antiretour

Idem pour les pose de gîte et nichoirs.

(en attente de REX, nous sommes preneurs!)

à Lyon, ça se passe bien côté mise à disposition des matériaux, de la nacelle, des travaux, des fournitures : bon à mettre en avant : c'est de l'économie, cela fait du PIB !

Exemple d'études en cours :

- Un autre banlieue Lyon suite à demande association habitants
- un dossier en banlieue Lyon cadre PNRU
- deux dossiers à Clermont ferrand

Résidence Petit bois, Saint Priest (69) : Contexte



- 4 immeubles RDC+3
- Banlieu Lyonnaise
- Travaux ITE
- Association des résident : demande de prise en compte des chauves-souris auprès du bailleur
- Contact fin mars 2023 > début diag fin mai
- Rencontre DREAL en août précadrage
- Début travaux mi-octobre

> Avec un porteur de projet engagé, volontaire et réactif, cela peut aller très vite !



Protocole (rappel succinct)



- Enquête participative
- Expertise en mai
 - Recherche potentialité, avifaune, chiroptère acoustique passif, chiroptère visuel actif
- Expertise en juin
 - Avifaune, chiroptère acoustique passif, chiroptère visuel actif
- Expertise fin août
 - Avifaune, chiroptère acoustique passif, chiroptère visuel actif



Résultats Chiroptères

Nom français	mai-23								juin-23							août-23					Niveau d'activité globale sur site
	PB10	PB3	PB1	PB12	PB4	PB5	PB13	PB11	PB10	PB3	PB1	PB12	PB4	PB13	PB11	PB10	PB1	PB12	PB4	PB13	
Pipistrelle de Kuhl	Très fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Très fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Fort	Très fort	Fort	Fort	Fort	Fort
Pipistrelle commune	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Moyen
Pipistrelle de Nathusius		Faible	Faible	Moyen						Faible	Fort	Moyen		Faible	Faible				Faible		Faible
Noctule commune			Moyen	Faible	Moyen	Moyen						Moyen									Faible
Murin de Daubenton							Faible														Faible
Noctule de Leisler								Faible				Faible		Faible		Faible					Faible
Oreillard gris				Faible							Moyen	Moyen									Faible
Sérotine commune																		Faible			Faible
Nombre de contacts total (dont séquences indéterminées)	3151	2007	1447	1101	898	697	418	239	2621	1819	2152	2005	964	372	582	341	2564	1450	510	1786	
Nombre de contacts total moyen	1244,75								1502,142857							1330,2					

TABLEAU 3 : RESULTATS DE L'ECHANTILLONNAGE ACOUSTIQUE, ACTIVITE PAR ESPECE ET PAR POINT POUR LES TROIS PERIODES

Mesures de réduction



Obturation des disjoints



Contrôle des disjoints à l'endoscope



Système d'obturation intégrant un dispositif antiretour



Détail d'un système antiretour

- Obturation des disjoints depuis l'échaffaudage du façadier après contrôle
- Pose système anti retour en cas de présence ou de contrôle insatisfaisant

		Année		2023												2024												2025			
		Mois		9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4								
Bâtiment A	Montage échafaudage																														
	Sécurisation chiportères																														
	Travaux de façade																														
	Pose des gîtes																														
Bâtiments B-C	Montage échafaudage																														
	Sécurisation chiportères (nacelle)																														
	Travaux de façade																														
	Pose des gîtes																														
Bâtiments D-E	Montage échafaudage																														
	Sécurisation chiportères																														
	Travaux de façade																														
	Pose des gîtes																														
Bâtiments F-G	Montage échafaudage																														
	Sécurisation chiportères																														
	Travaux de façade																														
	Pose des gîtes																														

FIGURE 10 : DISPOSITIF D'OBTURATION ET ANTIRETOUR

Retours d'expériences régionales

Exemple d'études en cours :

- D'autres dossiers à venir cadre PNRU avec plusieurs BE > travail d'échange sur les méthodes de diags, Rex mesure chantier à venir
- Cinq dossiers en cours à Clermont ferrand (dont PNRA) avec entrée via entreprise, maître d'oeuvre et maître d'ouvrage

> bouche à oreille amène à être de plus en plus sollicité, par ce que ça se passe bien et que ces acteurs comprennent que :

- ✓ C'est facile pour peu que l'on se creuse la tête
- ✓ C'est peu coûteux
- ✓ C'est gratifiant de répondre à une demande social sur le vivant

Et n'oubliez pas : **Il y a toujours des chauves-souris !**
(ou des moineaux...)